**UN REQUIN PHÉNOMENAL.**

Le plus grand requin connu, dit-on, a été récemment jeté à la côte devant l'hôtel Osmonde, en Floride. Cet énorme habitant des eaux mesurait 18 pieds de long et pesait 2,000 livres. Sur son dos, large de cinq pieds, trois hommes pouvaient se tenir. Sa formidable gueule pouvait contenir le corps d'un poney de moyenne taille. La façon dont ce puissant monstre a rencontré la mort et un mystère, car les requins de cette espèce sont féroces.

## TEMPERATURE

**Du 12 juin 1902.**

Thermomètre de H. et L. Claudel, Opticiens. No 121 rue Carondelet.

| | Farenheit | Centigrade |
|---|---|---|
| 7 h. du matin.... | 88 | 31 |
| Midi..... | 90 | 32 |
| 3 P. M..... | 90 | 32 |
| 6 P. M..... | 90 | 32 |

## Bulletin Météorologique.

**Washington, D. C., 12 juin—Indications pour la Louisiane—Temps—beau vendredi et samedi; vents légers à frais du sud.**

# Notre Législature.

La session de la Législature à Baton Rouge est fort avancée, et d'après les personnes qui suivent avec intérêt ses séances, elle n'a pas fait beaucoup de besogne. C'est là, croyons-nous, une grosse erreur.

Nos législatures d'Etat ne procèdent pas comme le Congrès où il se joue de grands rôles sur un vaste théâtre. Presque tout ici se passe en famille et l'on n'y parle presque jamais pour la galerie.

Les affaires s'y débattent dans les comités, à mi-voix et les grands discours à sensation y sont presque inconnus. On ne se réunit généralement au Sénat comme à la Chambre, que pour voter sur les résolutions et sur les projets discutés et réglés dans les bureaux. De là, le peu d'intérêt qui s'attache aux premières semaines de nos sessions législatives. Le public qui n'assiste pas à toutes ces réunions qui ont lieu presqu'à huis-clos, s'imagine que l'on n'a pas travaillé; il se trompe, et les dernières semaines en sont la preuve.

Les bills arrivent en foule et sont souvent votés à la volée.

Rien de plus naturel. Ils ont été étudiés, élaborés, dans les comités. Ils ne sont présentés à l'assemblée qu'après avoir été rédigés avec soin et n'ont plus besoin que du scrutin pour passer à l'état de lois.

C'est, en effet, le phénomène dont nous sommes les témoins, depuis le commencement de la semaine actuelle.

En voici un exemple frappant:

Le bill qui a le plus préoccupé et passionné le public est incontestablement celui du drainage et des égouts; il avait provoqué en ville une foule de discussions plus animées les unes que les autres; il a cependant été enlevé à une énorme majorité.

Il en est de même d'une foule de bills qui sont en ce moment l'objet de vives discussions dans les différents comités et dont les journaux ne nous ont guère entretenus que pour mémoire. Tout cela, nous en convenons, n'est que de la petite politique. N'en faisons pas fi; elle vaut souvent mieux que la grande, parce qu'elle ne se paie pas de grands mots et ne se pique guère que d'être utile. Il y a bien des lois, bien des résolutions d'un intérêt purement local qui rendent parfois plus de services que les plus importantes lois du Congrès et les plus bruyants décrets de l'exécutif.

Rendons à nos législateurs d'Etat la justice qui leur est dûe, quand ils nous donnent honnêtement et sans bruit quelque bonne loi et suppriment quelque abus et quelque vice.

# L'ENQUETE PRESIDENTIELLE

**SUR LES**

# GRÈVES.

Certaines gens reprochent amèrement au président Roosevelt ses allures impérialistes. Il les a, en effet, autoritaires cassantes.

Ce qu'il veut, il le veut bien, et une fois que les idées sont bien arrêtées dans sa tête, il n'admet plus de transaction avec elles. Ce n'est pas l'homme des compromis.

Sous ce rapport surtout, il n'y a chez lui rien du politicien qui presque toujours ne vit que de concessions.

Il ne démord jamais d'une idée dont il s'est imprégné l'esprit.

Il l'a bien prouvé dans toutes les discussions qui ont eu lieu, à propos de Cuba. Il a défendu sa thèse avec une vigueur, avec une persistance qui ressemblent beaucoup à de l'entêtement. Ce n'est pas une affaire de système chez lui, c'est une affaire de tempérament.

Après chaque défaite, il est revenu constamment à la charge. Il ne s'est pas encore rendu et il n'est pas bien sûr qu'il ne puisse pas réussir; nous ne serions pas étonnés de le voir risquer sa candidature à la prochaine présidence, plutôt que d'avouer son tort.

Tel est l'homme qui a récemment ordonné une enquête sur la grève qui désole une partie de l'Union, surtout la région de l'anthracite. C'est par centaines de mille que se comptent à l'heure qu'il est, les grévistes. Il est évident qu'une pareille situation ne peut durer; il ne peut en résulter que des désordres à courte échéance, et le premier devoir d'un Président, gardien naturel de la paix publique, est non seulement de rétablir l'ordre troublé, mais aussi de prévenir les conflits de l'avenir.

Mais l'action du Président s'arrêtera-t-elle là?

Se contentera-t-il de jouer en toute cette affaire un rôle complètement neutre? Il n'est pas, croyons-nous, de ceux qui pensent que le travail n'est qu'une marchandise dont le prix se règle brutalement sur l'offre et la demande, suivant les besoins du moment. Mais quand même il en serait ainsi, est-il bien sûr que les relations naturelles entre le capital et le travail ne soient pas attirées par certaines combinaisons souterraines, peu avouables, qui déterminent fatalement une baisse sur cette marchandise humaine? Et, en pareil cas, l'autorité publique n'a-t-elle pas le droit, le devoir de s'enquérir de ce qui se passe? Il y a là de sa part une ingérance dont on ne peut contester la légitimité.

Le Président se bornera-t-il à la démonstration banale dont nous sommes les témoins, ou voudra-t-il aller plus loin, tenter d'intervenir entre les deux parties en litige? C'est ce que le public se demande avec une certaine anxiété.

Voilà trop longtemps que dure ce régime de grèves perpétuelles qui sont devenues l'état normal de tous nos centres industriels. Il est temps de faire une tentative sérieuse pour en sortir.

# LA Mort du duc de Berry

Le "Carnet" publie un fragment du troisième volume, qui va paraître, des "Mémoires" du vicomte de Reiset. Ce fragment raconte la mort de duc de Berry, lequel fut, comme on sait assassiné le 13 février 1820, à la porte de l'Opéra, par Louvel. Ce récit, qui est très détaillé, n'ajoute point beaucoup de détails nouveaux à ceux que l'on possède d'un événement si connu. Mais il en donne l'impression avec une vigueur tragique. Reiset se trouvait ce soir-là à l'Opéra. Il fut prévenu des premiers. Il vit, dans les premiers moments, le duc de Berry étendu sanglant dans un fauteuil au coin de la cheminée, dans le petit salon des princes. Il a vivement rendu le contraste entre la scène et le lieu: "Je verrai toujours, dit il, ce petit salon étroit, tendu de papier vert, avec son plafond bas, étoilé d'or, dont deux affiches de théâtre accrochées au mur formaient la seule décoration. C'était là, disait-on tout bas, que le duc, un peu volage, avait l'habitude d'amener ses conquêtes lorsqu'il avait distingué quelque fille d'Opéra, et c'est dans cette pièce banale qu'il gisait maintenant, un prêtre à son chevet, agonisant au milieu des plus atroces souffrances. Des lambeaux de musique joyeuse parvenaient jusqu'à nous, derniers accords du ballet dont la représentation finissait à ce moment même, et couvraient les paroles latines de l'évêque et les prières du mourant. Au milieu de ces linges souillés, de ces vêtements épars, la duchesse de Berry et Mme de Béthisy, en grande parure, la tête nue avec des guirlandes de roses, leur riche toilette toute maculée du sang de l'infortuné; plus loin, la duchesse d'Orléans, étincelante de joyaux, la tête couverte d'un chapeau à plumes blanches, et, à côté d'elle, une vulgaire figurante appelée sans doute pour venir en aide aux médecins, encore revêtue du costume espagnol que, quelques instants auparavant, elle portait sur le théâtre....Mes larmes coulaient malgré moi, et il n'était personne, parmi les témoins de cette affreuse agonie, qui ne témoignât de sa sensibilité et de sa douleur." M. de Reiset a aussi noté—et ce fut la plus grave conséquence de cet événement—la colère publique qui se déchaîna contre les libéraux, et contre le ministère Decazes, qui avait favorisé leurs progrès. On faisait peser sur Decazes la responsabilité du forfait. La réprobation s'étendait jusqu'aux d'Orléans, et, en voyant passer leur livrée écarlate, la foule disait: "C'est le sang de nos princes."

# LACORDAIRE AU BARREAU.

Au moment où les Dominicains viennent de fêter en grande pompe, à Paris, le centenaire de leur second fondateur, le Père Lacordaire, il est de toute actualité de rappeler que l'éminent orateur de la chaire chrétienne appartint, durant dix-huit mois, au barreau de Paris, en qualité d'avocat stagiaire.

Me Lacordaire avait vingt ans quand il se présenta pour la première fois à la barre, et cependant l'ordonnance royale du 20 novembre 1822 défendait expressément aux avocats de porter la parole à l'audience avant l'âge de vingt-deux ans.

—N'importe! s'écria Lacordaire, j'ai vingt ans, et je plaiderai. Si je suis cité pour ce fait au conseil de discipline, eh! ce sera l'occasion de faire un discours, voilà tout!

Devant un si beau feu, le conseil fut touché d'indulgence. On laissa dormir la loi rigoureuse, et Me Lacordaire parut un jour à l'audience de la première chambre, présidée par M. Séguier.

Il enchanta ses juges par la couleur, la vie, la flamme de son langage, et le président Séguier s'écria:

—Ce n'est pas Patru, c'est Bossuet!

Un bel avenir lui semblait réservé; mais, à ce moment même, il vivait dans les orages de l'âme, livré à toutes les angoisses de la lutte éternelle entre le doute et la foi, entre la raison et le cœur.

Le matin d'un des premiers jours du mois de mai 1824, Lacordaire entra dans le cabinet de Me Guillemin, un maître honoré du barreau, et lui dit:

—Je vais vous quitter.

—Pourquoi donc? Nous sommes si bien ensemble.

—J'ai réfléchi.... Après six mois de luttes, je crois maintenant, et je crois avec une telle conviction, qu'il faut que je sois prêtre.

Et Me Lacordaire déchira sa robe d'avocat pour revêtir celle de séminariste.

Il voulut, sept ans plus tard, la reprendre; mais le Conseil de l'Ordre s'y opposa.

Quel grand avocat cependant eût été ce grand prédicateur!

**—LES—**

# CHEMINS DE FER DU MONDE.

De l'"Economiste Européen", nous extrayons les renseignements suivants:

Les chemins de fer en exploitation dans tous les pays du monde, qui n'atteignaient que 1,710 kilomètres en 1840 se sont élevés à 206,650 kilomètres en 1870 et à 790,570 kilomètres à la fin de 1900. L'augmentation a donc été de 198,940 kilomètres pendant la période trentenaire 1840 1870, et de 583,920 pendant les trente dernières années du siècle.

D'après les documents que nous possédons sur les huit pays qui auront le plus de chemins de fer en exploitation à la fin de 1900: Etats-Unis, 311,287 kilomètres; Russie d'Europe et d'Asie, 56,191 kilomètres; Allemagne, 51,391 kilomètres; France, 32,886 kilomètres; Indes anglaises, 39,634 kilomètres; Autriche-Hongrie, 36,883 kilomètres; Angleterre (Royaume-Uni), 45,296 kilomètres, et Canada, 28,410 kilomètres. Soit au total 501,978 kilomètres, ou environ 64 0|0 du réseau universel, on peut admettre que les dépenses de premier établissement de ce réseau universel représentaient, à la fin de 1900, une moyenne de 330,000 francs par kilomètre, dépenses comprenant à la fois la construction des lignes, le matériel roulant, les gares, les ateliers et l'intérêt intercalaire.

Ces dépenses de premier établissement s'élèveraient donc à une somme globale de 260,888 millions de francs divisés en actions, obligations, ou rentes sur l'Etat [pour les pays dont une partie du réseau ferré appartient à l'Etat], et ce capital, dont la valeur actuelle dépasse certainement 300 milliards de francs, n'est pas la propriété, comme on l'affirme parfois, d'une petite minorité capitaliste, car si nous en jugeons, pour tous les pays, par ce qui se passe en France, il doit être réparti entre plus de 25 millions de portefeuilles particuliers.

Mais cela n'est que le petit côté de la question: la valeur propre du capital engagé dans les chemins de fer n'est, en effet, rien à côté des richesses nouvelles—agricoles, minières, industrielles et commerciales—que les chemins de fer ont créées, ou prodigieusement développées, partout où ils ont pénétré et si on pouvait, aujourd'hui, en dresser le bilan, c'est plusieurs milliers de milliards de francs qu'il faudrait ajouter à l'actif actuel des chemins de fer.

Depuis 1850, les guerres et le fameux principe: *si vis pacem para bellum*, ont imposé au monde civilisé plus de 300 milliards de francs de dépenses. A quel degré de bien être l'humanité, prise dans son ensemble, serait-elle déjà parvenue si la moitié seulement de cette effroyable somme avait été consacrée en dépenses aussi utiles que celles des chemins de fer?

## AMUSEMENTS.

**WEST END.**

L'orchestre du West End vient encore de remporter, hier soir, un énorme succès grâce à ses programmes de concerts Ragtime. Très amusantes ces exécutions de musique descriptive, dont quelques unes sont très réussies et provoquent les bravos de l'auditoire.

Pour demain soir, samedi, on nous annonce une série de morceaux exécutés par les solistes de la troupe.

Tout cela n'empêche pas Ascott et Eddie, ainsi que Leah Russell de se faire applaudir à outrance tous les soirs; mais ce qui a le plus vivement stimulé la curiosité publique, cette semaine, ce sont les reproductions par le vitagraphe de vues de la Martinique et de St-Pierre.

**Orpheum Athletic Park.**

Les représentations de l'"Hermite" par la troupe lyrique des Bostoniens attirent toujours la foule au Parc Athlétique. Miss Davis et Miss Day s'y font tour à tour applaudir dans le rôle de Amorita. Les succès de cette semaine sont très encourageants pour la direction, qui nous promet pour la semaine prochaine deux grands opéras—"Martha", le chef-d'œuvre de Flotow, et le "Trovatore", de Verdi. C'est par "Martha" que commencera cette brillante série de représentations.

**L'ESPRIT DES AUTRES.**

A la campagne.

—Pour lors! m'sieu le docteu.... quelt qu'il a? N'a fait que geigner pus qu'not'veau!

—Le malheureux est atteint par l'épidémie....

—Ousqu'il a attrapé ça?

—Il aura absorbé quelques microbes.

—Sauf vot'respect, monsieur le docteu.... j'croyons ben, alors, qu'c'étaient des crobes tout entiers!

En correctionnelle. On juge un individu accusé de fraude.

Le Président.—L'enquête a fait découvrir à votre domicile un certain nombre de paquets d'allumettes de contrebande. Qu'avez-vous à dire à cela?

L'Accusé, vivement.—Je m'en servais pour allumer celles de la régie.

## Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1902.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

"LA CESSION DE LA LOUISIANE AUX ETATS-UNIS ET SES CONSEQUENCES."

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1903 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Il ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS ROMEN,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

**Contre l'intense chaleur.**

M. Bishop a complété les dispositions nécessaires pour mettre des éventails électriques dans la nouvelle Cour.

**Testaments de M. et de Mme Pokorny.**

Les testaments de feu Michel Pokorny et de sa femme, Mme Fanny Pokorny, dont la mort avait précédé la sienne, ont été enregistrés hier à la cour civile de district.

Le testament de M. Pokorny laisse l'usufruit de ses propriétés à sa femme. Il désire que ses immeubles ne soient point partagés avant que cinq années se soient écoulées après sa mort, et que sa femme continue ses affaires au 124 de la rue St-Charles (qui était autrefois le No. 38). Il désire aussi que collation soit faite de ce qu'il a donné à ses enfants, durant sa vie, et désigne, comme exécuteurs testamentaires, ses deux fils, David et John Pokorny, sans qu'ils aient besoin de fournir caution.

Le testament de Mme Pokorny donne et lègue à son mari l'usufruit de ses immeubles pendant toute sa vie. Il est, à tous égards, le duplicata du testament de son mari.

**Dommages réclamés.**

Pierre Marron, demeurant dans le comté de Monnaghan, Irlande, intente un procès aux compagnies de l'Illinois Central et du Yazoo Mississipi Valley Railroad, réclamant $10,000 de dommages.

Son fils, John Marron, a été tué par suite de la négligence des employés de la compagnie, le 17 juin 1901, à l'intersection des rues Magnolia et Euphrosine: il a été renversé, puis écrasé par un train de la compagnie défenderesse.

**Pour rentrer dans ses fonds.**

Isidore Hechinger, demeurant à la Nouvelle-Orléans, est défendeur dans un procès enregistré pour recouvrer de lui $2,446.30, montant d'un billet payable à l'ordre de Gus. Godchaux et endossé par Gus. Godchaux and Sons et Isidore Hechinger, daté du 24 octobre 1901. La plaignante est la New Iberia National Bank, d'Ibérie, qui a recours aux procédures faute d'avoir pu régler la question à l'amiable, et demande d'être autorisée à procéder contre Isidore Hesinger individuellement, si besoin est.

**Un client récalcitrant.**

Le juge W. B. Sommerville, de la cour civile de district, a annulé hier le procès intenté à la "New Orleans and Carrollton Railway Light and Power Company."

Le plaignant voulait exiger, par un writ de mandamus, qu'on lui fournit le courant nécessaire pour ses éventails électriques dans sa boutique de barbier, située coin des rues Carondelet et Union. Cela ne se pouvait matériellement, mais le barbier ne voulait accepter aucune autre combinaison tenant au même but.

La cour a tranché le nœud gordien, vu les raisons plausibles alléguées par la compagnie.

Buvez la "Sparkling Abita Water", $1.60 la douzaine de bouteilles livrées à domicile.

# Feuilleton

—:DE:—

*L'Abeille de la N. O.*

No 88 Commencé le 1er mars 1902

## LA GRIFFE D'OR.

GRAND ROMAN INÉDIT

Par Georges Maldague.

TROISIÈME PARTIE.

## L'ACCUSÉE.

VI

*Suite.*

—Et où sont-ils, ses parents nourriciers?

Cette question directe était plutôt faite pour l'embarrasser.

Se fût-elle trouvée certaine de ce qu'elle soupçonnait, elle n'eût cru devoir répondre:—à savoir que les Bonenfant, concierges dans l'immeuble même, étaient bien ses Bonenfant à elle, et cette petite Mireille Hastier, dont M. Truchon tout à l'heure lui révélait l'identité, l'enfant du hasard, que dans son lyrisme tragique, elle appelait l'enfant du crime,—sa fille abandonnée, cherchée, enfin retrouvée.

Elle mesura seulement l'imbroglio dans lequel elle se lançait.

Comment, à présent, en sortir?

Ma foi! elle y arriverait,

N'avait-elle pas désormais deux atouts dans son jeu?

Si son plan ratait d'un côté, il ne raterait pas de l'autre.

Le comte de Tillière, avec qui l'heure allait sonner de l'explication décisive, pouvait la honnir.

Elle se retournerait du côté de M. Truchon.

Celui-là, elle en était sûre.

Assez riche, pour doter, voire en cachette des siens, un enfant naturel, il arriverait à le faire.

Si toutefois, par une fatalité dont, malgré sa légèreté de caractère, elle avait quelquefois peur, tout lui échappait: le mariage, l'argent, le beau-père....

Celui-ci pouvant mourir subitement, et alors elle restait sans un sou de rentes, avec seulement sa maison d'Asnières qu'elle n'arriverait peut-être pas à vendre,—elle chercherait, du côté de ce bonhomme, peu entraînant au physique, mais qu'elle manierait au moral, qu'elle tenait déjà sous sa coupe, à qui elle ferait faire, elle s'en trouvait dès à présent sûre, toutes les bêtises.

Intrigante,—née perverse, plus néfaste que si elle eût eu le fond méchant—et le cœur n'était pas mauvais,—Mireille Jourdain, incapable de mener jusqu'au bout une combinaison hardie, mais apte à se lancer, les yeux fermés, dans la plus abracadabrante des combinaisons, allait se ménager ce qu'elle appelait une seconde corde à son arc.

M. Truchon répéta:

—Où sont-ils, ses parents nourriciers?

—C'est mon secret.

—Votre secret....pourquoi?

La jeune femme prit un air solennel.

—Lorsque vous serez disposé à accomplir votre devoir, monsieur, tout votre devoir, je vous montrerai cette enfant.....de grâce, de charme, de tendresse .....que vous aimerez j'en suis sûre, autant que ceux.....que ceux....—sa voix redevint tragique—qui tiennent ici la place légitime....

Madame de Tillière s'était levée, ce qui fit, fort heureusement, se reculer M. Truchon.

La porte donnant sur le grand salon, s'ouvrait, vivement.

Ernest et Ernestine, entraient l'un derrière l'autre.

Trouver là quelqu'un, fut leur seule surprise.

Ils ne regardèrent que madame de Tillière, ce qui donna à leur père le temps de redevenir lui-même.

—Madame, fit en saluant—dernier genre—Ernest II.

—Madame, dit Ernestine en tendant la main à la visiteuse.

Celle-ci, sans nul embarras, répondant au geste de la jeune fille:

—Monsieur, Mademoiselle.... Vous vous demandez pourquoi je suis ici, un lendemain de fête, alors que vous ne savez où vous retourver?

"Figurez-vous que j'ai perdu, venant d'une broche que je portais hier soir, une perle, oh! toute petite....

"Est-elle tombée ici, dans l'escalier, chez mon beau-père, je n'en sais rien,

"L'avais-je égarée auparavant, c'est très possible, je ne saurais le dire non plus.

"Si par hasard....par un pur hasard, car une perle ne brille pas comme un diamant, et il est fort plausible qu'on l'ait écrasée, on la retrouvait, je demanderais qu'on la mit de côté.

—Nous y verrons, nous le dirons aux domestiques...Pourvu qu'on la retrouve!

—N'en ayez aucun souci, mademoiselle, il se peut que ce ne soit pas ici du tout, je le répète, que je l'ai perdue....et la perte n'est pas énorme.

"Je m'en suis aperçue, j'ai pensé à venir vous prévenir, maintenant parlons d'autre chose....

"Je disais à monsieur votre père quelle fête charmante, réussie, même l'intermède Perdicamdabo....

"Vraiment, vous n'aviez rien combiné, de ce côté?

—Rien, déclara Ernest, qui se mit à rire; nous venons de rencontrer dans l'escalier, Maracoula qui nous a suppliés de la prendre à notre service.

"Sa maîtresse l'a battue avec des pincettes; elle a, je ne dirai pas un noir au-dessus de l'œil, la malheureuse, car sa peau est d'un si beau noir qu'elle ne peut pas l'être davantage, mais une ecchymose.

"C'est fini, elle ne veut plus rester.

"Pitit maître assez grand pour manger soupe, elle pas esclave, elle parti.

—Et vous allez la prendre?

—Si maman veut, déclara Ernestine; elle la dressera pour la cuisine, il paraît qu'elle a de grandes aptitudes....

"Au moins, celle-là ne fera pas danser l'anse du panier.

—Qui sait! grommela M. Truchon; je n'aime pas beaucoup les Bamboula, pour mon compte.

—Si, déclara Ernest, il faut que maman la prenne, ça sera drôle....

"Elle nous aidera à faire décamper ses ex-patrons.

Allons, comme vous voulez, mes petits, comme vous voulez!

Et, se tournant vers la vicomtesse de Tillière:

—Ils font ce qu'ils veulent ici, ce sont nos maîtres.

—C'est très bien, monsieur Truchon, les enfant n'ont que le bon temps que les parents leur donnent. C'est très bien.

Elle montrait le plus parfait naturel.

N'eût été le souvenir de la scène d'où il sortait, celui à qui elle s'adressait ne se fût pas douté qu'elle pouvait garder à son égard une arrière-pensée.

—Enfin, va-t-elle déménager, votre Perdicamdabo? interrogea-t-elle en repassant dans le grand salon.

—Il faudra bien, dit M. Truchon, la force restera au bon droit....bon gré, mal gré.

—Je ne crois pas, en tout cas, qu'elle ose renouveler la scène d'hier soir.

—Non, déclara Ernestine, d'autant moins qu'elle n'aura plus Maracoula pour complice.

—Serait ce nous, madame, qui vous faisons partir? demanda Ernest, sur un ton de regret.

—Non pas, il est tard, je dois continuer au comte la lecture, l'interminable lecture du "Temps" ....Il se reposait, lorsque je suis descendue, la séance avec le docteur Pavinia le fatigue toujours.

"C'est du reste un mal pour un bien.

—Il est étrange cet homme, fit mademoiselle Ernestine Truchon; c'est Ernest qui a voulu du magnétisme, je crois que ça a plutôt jeté un froid....

—Mais pas du tout....Un petit frisson de peur n'est pas désagréable, au contraire, mademoiselle....Cela change des banalités des salons.

"Votre soirée était absolument intéressante, il y en a eu pour tous les goûts, on s'est énormément amusé.

"La preuve, c'est qu'on n'est parti que de quatre à six heures du matin.

—C'est concluant, c'est concluant, déclara M. Truchon, avec son gros rire satisfait.

—Rien ne l'est autant, dit avec cette affectation qui touchait à la minauderie, madame de Tillière; allons, au revoir....à bientôt... Madame Truchon reçoit le vendredi, je crois?

—Oui, tous les vendredis, répondit Ernestine.

—J'espère que son indisposition ne sera pas, une véritable crise de foie....

—Oh! non, de la fatigue, tout simplement .... Mamam n'a jamais eu, que des velléités, de crises de foie.... Nous pensons bien que ce sera aujourd'hui la même chose, elle était déjà mieux quand nous sommes partis.

—Et votre migraine?

—Elle est passée..... Nous